

## Thème : Les opérations de liquidation-partage liées au divorce

**Date :** Vendredi 8 juillet 2022 de 14h à 17h

**Lieu :** Niort

**Pré-requis :** être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

### Objectifs :

- Adapter sa pratique au droit positif en matière de liquidation-partage
- Etablir le schéma liquidatif

### Méthodes mobilisées :

#### Programme :

- I. L'extinction du régime matrimonial
- II. Le domaine de la liquidation-partage
- III. Le contenu de la liquidation-partage
- IV. Le moment de la liquidation-partage

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive et remise d'un support détaillé.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

### Intervenante

Madame Hélène BOUCARD, Maître de conférence à l'Université de Poitiers

#### Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
  - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2021 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.